# NOTE D'INFORMATION

### **BMCI INVEST**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeul Gestion d'actifs

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21018 en date du 28/01/2021.



#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCI ASSET MANAGEMENT sise à 26, Place des Nations Unies - Casablanca - représentée par Monsieur Mohamed AMRANI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Mohamed AMRANI Directeur General

BMCI ASS'T MANAGEMENT 25, Ed. / Massira Al Kha ra CASALLA MCA-MAROC

Tel: 0522926900 - Fax: 0522990393

# **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

# I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: BMCI INVEST

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000035545

Date et référence de l'agrément

: 22/12/2020, GP20212

- Date de création

: 12/04/2001

Siège social

: 26, Place des Nations Unies - Casablanca -

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: **100** Dirhams

- Etablissement de gestion

: BMCI ASSET MANAGEMENT sise à 26, Place des

Nations Unies - Casablanca -représentée par Mohamed AMRANI

- Etablissement dépositaire

: BMCI sise à sise à 26 Place des Nations Unies -

Casablanca, représentée par Rachid MARRAKCHI en sa qualité de Directeur Général.

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	05 22 92 69 00

- Commissaire aux comptes RQIBATE

: PwC Maroc SARL représentée par M. Mohamed

# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Diversifié

Indice de référence

: 60% MASI (publié par la bourse des valeurs de Casablanca) et 40%

MBI Moyen Terme (publié par BMCE Capital).

 Objectifs de gestion : L'objectif de gestion est de proposer aux porteurs de parts un support de placement diversifié avec une liquidité hebdomadaire qui offre sur son horizon d'investissement une performance brute (hors commissions de souscription et de rachat et avant prélèvement des frais de gestion) supérieure à son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs hors liquidités, et hors titres d'OPCVM actions, en actions, en certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et à augus du moment ne peut dépasser 90% de ses actifs, hors liquidités, hors titres d'OPCVM colonier et liquidités, et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir de liquidités de créances.

une partie de ses actifs en titres d'OPCVM, en titres d'organismes de placement collectif en capital (OPCC) et en titres émis par les fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fond pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Actions
- Titres d'OPCVM
- Titres d'OPCC
- Obligations d'émetteurs publics ou privés
- Titres de créances négociables.
- Dépôts à Terme
- Titres de créances émis ou garantis par l'état.
- Titres émis par les FPCT
- Certificats d'investissement.
- Droits d'attribution ou de souscription.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Personnes morales, BMCI,BMCI Asset Management, BMCI Banque Offshore, BMCI Leasing, BMCI Bourse, et BNPParibas SA.

# III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 05/11/2001
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire**, **La valeur liquidative est** calculée sur une base **Hebdomadaire**.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCI ASSET
   MANAGEMENT, par voie d'affichage quotidiennement (jours ouvrés) et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire d'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, du lundi à 08h au jeudi à 16h30, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).
- Affectation des résultats : capitalisation entiére, Le FCP opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titre de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des une intérêts courus ».
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant ou 213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

# IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - o Les commissions de souscriptions sont nulles.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats sont nulles.
  - Cas d'exonération :
    - O Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL. Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.
- Frais de gestion :
  - Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion revenant à la Société de Gestion.	Tels que stipulés dans le mandat de gestion.
Frais du Dépositaire	0,05% HT
Commissions de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3 600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	15 000 DHS HT annuel
Vie Sociale	20000 DHS HT annuel

